ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2020.0094/DP/SG du 16 juillet 2020 portant délégation de signature (service évaluation et outils pour la qualité et la sécurité des soins)

NOR : *HASX2030359S*

La présidente de la Haute Autorité de santé,

Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du Président de la République du 4 décembre 2017 portant nomination de la présidente de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision n° 2009.03.007/DAGRI du collège de la Haute Autorité de santé en date du 18 mars 2009 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés,

Décide :

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe du service évaluation et outils pour la qualité et la sécurité des soins, délégation est donnée à Mme Claire MORGAND, adjointe à la cheffe du service évaluation et outils pour la qualité et la sécurité des soins, à l'effet de signer au nom de la présidente de la Haute Autorité de santé, tout acte relatif au fonctionnement et l'activité de son service, dans la limite d'un montant maximum de 19 999 € hors taxes par engagement.

Article 2

La présente décision prend effet le 1er août 2020 et sera publiée sur le site internet de la Haute Autorité de santé ainsi qu'au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 juillet 2020.

La présidente de la Haute Autorité de santé,
Pr Dominique Le Guludec